

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 229G : Adhésion du Département de Paris au réseau Gérontopôle d'Ile-de France (Géron'd'if)

Mmes Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'association Géron'd'if ;

Considérant que l'action de Géron'd'if s'inscrit dans l'axe 2 « préserver sa santé à toute âge » du programme coordonné de financement des actions de prévention de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris ; que l'adhésion du Département de Paris à Géron'd'if permettra de renforcer la coordination des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie et de donner une meilleure visibilité aux actions collectives de prévention ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'adhésion au réseau Géron'd'if ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est décidé que le Conseil Départemental adhère à l'association Géron'd'if, association Loi 1901, immatriculée SIRET n°822 452 181 000 16 et domiciliée au 3, Avenue Victoria, 75004 PARIS.

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à procéder aux formalités nécessaires à l'adhésion du

Département de Paris au réseau Géron'd'if et à assister au Conseil d'administration de Géron'd'if avec voix consultative ou à s'y faire représenter.

Article 3 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer tout document nécessaire à l'adhésion ou à la participation du Département en tant que membre de l'association avec voix consultative.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO